

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 12 (1920)
Heft: 2

Artikel: Chauffeurs et machinistes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

traitement fixe qui renoncent à leur neutralité politique pour appuyer le parti socialiste, procura à ce dernier deux jolis succès électoraux: Au Conseil national par le gain de deux sièges et au Grand Conseil, où la députation socialiste fut presque triplée.

Ce réveil socialiste, a-t-il inspiré aux dirigeants de l'Union ouvrière le désir d'en profiter pour concentrer dans leur organisation tous les syndicats locaux? C'est probable, mais cet espoir ne s'est pas réalisé après deux jours de délibérations passablement confuses.

Les employés à traitement fixe ne voulurent pas adhérer à l'Union ouvrière. Ils proposèrent et obtinrent la création d'un comité d'action dans lequel seraient représentés en proportion de leur effectif les trois groupements syndicaux de la ville, soit: l'Union ouvrière, la Ligue du personnel à traitement fixe et la Fédération des syndicats de Genève.

C'est, en somme, le maintien du statu quo, car nous ne voyons pas bien qu'un travail utile soit possible sans une solide organisation à la base. Un comité d'action composé d'éléments aussi hétérogènes ne pourra jamais faire un travail durable. Et cependant, ce serait le moment dans une ville de plus de 100,000 habitants où l'industrie se développe constamment, d'y implanter un puissant mouvement syndical. Une concentration sérieuse des organisations syndicales ne pourra se faire que dans le cadre des fédérations centrales avec toutes les sections adhérant à une seule union syndicale locale ou cantonale.

La Genève travailleuse cherche sa voie. Nous espérons qu'elle la trouvera bientôt dans l'intérêt du mouvement ouvrier.



Chauffeurs et machinistes

Cette fédération est entrée dans l'Union syndicale depuis le 1er janvier 1920. La nature du travail de ses membres qui les met en rapport dans les fabriques avec les adhérents de nos diverses fédérations, nous a obligé de prendre les dispositions suivantes afin d'empêcher des conflits tant pour le recrutement que pour les mouvements engagés.

Accord entre l'Union syndicale suisse et la Fédération suisse des chauffeurs et machinistes

1. Si dans un établissement où sont occupés des chauffeurs et machinistes, un mouvement de salaire ou de défense était engagé par des membres appartenant à une autre fédération affiliée à l'Union syndicale suisse, les chauffeurs et machinistes de cet établissement ont le devoir d'informer aussitôt la direction de ce mouvement de leur qualité de membres de la Fédération suisse des chauffeurs et machinistes.

2. Quand les directions des organisations en cause sont informées que des membres de la Fédération des chauffeurs et machinistes peuvent être entraînés dans le mouvement, elles doivent en aviser sans retard le comité central de la Fédération suisse des chauffeurs et machinistes, afin que ce dernier puisse protéger les intérêts de ses membres dans les négociations.

3. Les questions subséquentes sont réglées de fédération à fédération par voie d'entente d'après les lignes directrices suivantes:

- La Fédération des chauffeurs et machinistes peut-elle ou doit-elle participer activement au mouvement pour ses membres?
- La défense des intérêts des chauffeurs et machinistes doit-elle être laissée aux soins de la direction de la fédération en mouvement?

c) Les chauffeurs et machinistes, sont-ils tenus de participer à une grève éventuelle et, si oui, à quelles conditions?

d) Réglementation du droit pour la Fédération des chauffeurs et machinistes de participer aux négociations.

4. Pour la participation des chauffeurs et machinistes à un mouvement ou à une grève, les secours de grève sont à la charge de la caisse centrale des chauffeurs et machinistes. Le paiement peut être effectué par la fédération qui assume la direction du mouvement. La caisse centrale des chauffeurs et machinistes rembourse la totalité des secours versés.

5. Si un mouvement ou, respectivement, une grève était décidée sans en avoir informé au préalable la Fédération suisse des chauffeurs et machinistes ou si l'un ou l'autre était décidé contre sa volonté, les membres de la Fédération des chauffeurs et machinistes ne peuvent pas être tenus d'y participer.



La Conférence internationale de protection ouvrière à Washington

Rapport de Conrad Ilg, délégué de l'Union syndicale suisse

Ouverture

C'est le mercredi 29 octobre que fut ouvert par M. Wilson, secrétaire d'Etat, ou, selon la conception européenne, ministre du travail, la conférence de protection ouvrière dans les bâtiments de la Pan-American Union. 41 pays étaient représentés par environ 120 délégués et plus de 150 experts, ou conseillers techniques, comme on dit en français. L'Europe était représentée par les Etats suivants: Belgique, Danemark, Angleterre, France, Finlande, Grèce, Hollande, Italie, Norvège, Portugal, Pologne, Roumanie, Espagne, Suisse, Suède, Serbie, Croatie, Slovaquie et Tchécoslovaquie. N'étaient pas représentés: la Bulgarie, l'Allemagne, la Russie, la Turquie et la Hongrie. L'absence des Etats-Unis d'Amérique surprit fort les délégués à la conférence. Conformément au traité de paix, la convocation et l'organisation de la conférence avaient été confiées à l'Amérique qui avait exécuté ce mandat. Mais le Sénat américain avait pris la décision de ne pas autoriser le gouvernement des Etats-Unis à envoyer des délégués officiels, ni à participer financièrement à la conférence, avant l'acceptation du traité de paix.

Cette attitude peu amicale de l'Amérique était inconnue de la plupart des délégués lors de leur départ, sans cela, l'aversion contre la conférence eut certainement été, dans beaucoup de pays, plus grande encore que ce n'était déjà le cas. Il faut admettre, par contre, que cette position du Sénat américain était au moins connue des gouvernements de l'Angleterre, de la France et de l'Italie, et il faut supposer que l'on voulait, d'accord avec le gouvernement américain, exercer une pression morale sur le Sénat par cette conférence même. Sans cela on ne comprendrait pour quelle raison, devant une situation aussi confuse, on ne renvoyait pas la conférence à plus tard. Celle-ci débuta donc par une impression fort désagréable.

Monsieur le ministre du travail Wilson, qui, paraît-il, est sorti des rangs de l'organisation ouvrière américaine, est un homme très sympathique et qui inspire confiance. Toutefois, il ne réussit pas à nous enthousiasmer dans son discours d'ouverture. Le discours qu'il lut, avait sans doute été écrit sous l'impression de la situation américaine et souffrait d'un esprit quel que peu sceptique.

La conférence fut en outre saluée par M. Barrett, directeur général de la Pan-American Union qui a mis